

2004:SB22

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Surintendantes et surintendants des finances

EXPÉDITEUR : Wayne Burtnyk
Directeur
Direction des paiements de transfert et des rapports financiers

DATE : Le 22 octobre 2004

OBJET : **Les prévisions budgétaires révisées pour 2004-2005**

J'ai le plaisir de vous informer que les prévisions budgétaires révisées de 2004-2005 ainsi que les directives qui s'y rapportent sont maintenant accessibles à partir du lien des Prévisions budgétaires révisées du site Web des Rapports financiers à l'adresse <http://tpfr.edu.gov.on.ca/>. Les conseils scolaires peuvent accéder directement au site du Système d'information sur le financement de l'éducation (SIFE) à l'adresse <https://efis.edu.gov.on.ca/login.asp>.

Exigences en matière de rapports concernant l'initiative Des écoles ouvertes pour les collectivités rurales

Comme il a été indiqué dans la note de service 2004:SB21, le montant initial calculé pour chaque conseil pour cette initiative sera révisé par le Ministère après que les conseils scolaires auront vérifié la liste des écoles rurales et auront communiqué leurs mises à jour au Ministère. Les montants révisés seront inclus dans le tableau du SIFE d'ici le 5 novembre en fonction des montants recalculés. L'annexe C, en Excel, sera disponible d'ici cette date pour que les conseils puissent s'acquitter de l'exigence en matière de rapports aux termes de l'initiative Des écoles ouvertes pour les collectivités rurales, conformément à la note de service 2004:SB21.

Utilisation des écoles par la collectivité

Les prévisions budgétaires révisées tiennent compte de la modification du règlement concernant le financement aux fins de l'utilisation communautaire des écoles. Nous tenons à rappeler aux conseils scolaires qu'ils doivent signer une entente de loisirs et d'utilisation communautaires avec le ministère du Tourisme et des Loisirs pour avoir accès à ce financement.

Soumission

Tout comme les cycles de présentation de rapports précédents, nous instaurerons une convention pour nommer les fichiers à soumettre au Ministère par l'entremise du SIFE. Vous trouverez ci-joint la liste des noms de fichier que les conseils doivent utiliser pour leurs envois par le SIFE.

Les conseils doivent envoyer leurs prévisions budgétaires révisées d'ici le 15 décembre 2004 au moyen du SIFE. Ils doivent également envoyer un fichier électronique de l'annexe C à l'adresse suivante :

revest@edu.gov.on.ca

De plus, les conseils doivent envoyer deux exemplaires signés du sommaire de la section 1 imprimé à partir de leur envoi actif par le SIFE, d'ici la date indiquée plus haut à l'adresse suivante :

Madame Diane Strumila
Chef de projet, Services de subventions
Direction des paiements de transfert et des rapports financiers
Édifice Mowat
900, rue Bay, 21^e étage
Toronto (Ontario) M7A 1L2

Soumission des rapports financiers

La politique concernant les dépôts tardifs sera appliquée aux prévisions budgétaires révisées de 2004-2005. Si un conseil scolaire envoie ses prévisions budgétaires révisées après le 15 décembre 2004, ses rentrées de fonds normales seront réduites de 50 % pour le paiement de janvier 2005 et pour les paiements de transfert mensuels subséquents. Dès réception des prévisions budgétaires révisées, le Ministère reprendra les paiements mensuels réguliers en y incluant la somme totale retenue jusque-là.

Pour obtenir de l'aide concernant l'ouverture d'une session dans le SIFE, veuillez communiquer avec Mark Bonham tél. : (416) 325-8571; courriel : mark.bonham@edu.gov.on.ca.

Pour toute autre question concernant les prévisions budgétaires révisées, veuillez communiquer avec votre agent ou agente des finances du Ministère.

Le directeur,



Wayne Burtnyk
Direction des paiements de transfert et des rapports financiers

cc: Directrices et directeurs de l'éducation

Pièce jointe